



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de la Sécurité et de la Communication
Mission ERP

VILLE DE LENS
SERVICE URBANISME

16 DEC. 2024

Arrivée Courrier

Sous-préfecture de Lens

La Sous-préfète de LENS
à
Monsieur le Maire
Service urbanisme
- LENS -

**PROCES-VERBAL
de la Commission d'Arrondissement de Sécurité de LENS
- Réunion du 11 décembre 2024 -**

COMMUNE : LENS
Etablissement : Ecole Maternelle Bracke Desrousseaux
Adresse : AVENUE DU GRAND CONDE 62300 LENS
PETITIONNAIRE : Mairie de LENS - Monsieur Sylvain ROBERT

1) La présente étude est relative à la création d'un local de stockage dans les combles.

2) Après travaux, l'occupation des locaux sera la suivante :

- Combles : local de stockage.

- RDC : une salle d'activité de 166 m² (inchangée) + un local sanitaire de 20 m² (inchangé) + un bureau du Directeur de 20 m² (inchangé) + trois classes de 70 m² chacune (inchangées) + un dortoir de 70 m² (inchangé) + une cuisine de 10 m² (inchangée).

- R-1 : une chaufferie + une réserve.

3) Effectif et classement :

Activités : Enseignement.

L'effectif du public est déterminé en fonction : Un déclaratif contrôlé. Article PE 3 de l'arrêté du 22 juin 1990.

Public : 79 personnes + Personnel : 8 personnes

4) Mise en sécurité des personnes en situation de handicap : Afin de garantir l'évacuation de chaque niveau de construction en tenant compte des différents types et situations de handicap, le maître d'ouvrage s'est engagé à retenir les solutions techniques ou équivalentes suivantes : Établissement à simple rez-de-chaussée.

- Flashes lumineux. (Prescription 2)

5) Dossier sécurité produit par le maître d'ouvrage : (Mr ROBERT Sylvain - tél : 03.21.69.86.86)

Isolément/Implantation : Implanté dans un bâtiment en forme de U, exploité sur simple rez-de-chaussée + un étage et un sous-sol avec une façade accessible desservie par une voie engin + isolé des tiers par la distance.

Construction : Structure porteuse réalisée en maçonnerie traditionnelle avec une stabilité au feu de degré 1/2 heure +

Charpente en bois + Couverture composée de tuiles en terre cuite + Façades en briques et pierres.

Le cloisonnement intérieur est de type traditionnel.

Aménagements intérieurs conformes aux articles AM.

Dégagements : Deux sorties de 6 unités de passage.



Ventilation/Désenfumage : Sans objet.

Électricité/Éclairage : Conforme aux normes et règlements + Blocs autonomes d'éclairage de sécurité d'évacuation.

Chauffage : Chaudière de 97,5 kW.

Locaux à risques particuliers : Réserve au R-1 (non modifiée dans le cadre des travaux), (prescription 3) + Réserve créée au R+1, isolée par des murs et plafond haut coupe-feu 1 heure avec bloc-porte coupe-feu 1/2 heure doté d'un ferme-porte (prescription 4) + La chaufferie non modifiée dans le cadre des travaux (prescription 5).

Moyens de secours : inchangés à savoir extincteurs à eau pulvérisée 6 litres + Alarme incendie de type 2b perceptible + Téléphone urbain + Consignes de sécurité + Plans d'intervention + Personnel formé + Défense extérieure contre l'incendie assurée par : PEI 624980119 conforme situé à moins de 200 mètres (donnée GEOCONCEPT au moment de l'étude).

La Commission classe l'établissement comme suit :

Type	: R	Catégorie : 5ème	<u>AT062.498.24.00060</u>
Type(s) secondaire(s)	:		

La Commission s'est réunie ce jour afin d'examiner le projet.

Le pétitionnaire devra respecter les prescriptions édictées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour les règles de sécurité incendie.

Suite à l'examen du dossier, la commission émet :

Avis Favorable au projet

Par ailleurs, je vous rappelle :

Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation ERP recodifié par le décret n°2021-872 du 30/06/2021, je vous serais obligé de bien vouloir notifier le présent avis et de veiller au respect des prescriptions ci-après :

Rappels réglementaires :

- **Code de construction et de l'habitation modifié par le décret du 30 juin 2021 (ERP) - R 143-3 :**
La liste des prescriptions édictées ci-dessous n'est pas exhaustive, elle ne dispense pas le propriétaire, l'exploitant ou l'utilisateur de l'établissement du respect intégral des textes de référence précités.
- **Arrêté du 25 juin 1980 modifié - GN 13 :**
Veiller à ce que les travaux qui feraient courir un danger quelconque au public ou qui apporteraient une gêne à son évacuation soient effectués en dehors de sa présence.
- **Arrêté du 25 juin 1980 modifié - GN 14 :**
Les appareils ou équipements doivent être conformes soit aux normes françaises, soit aux normes européennes harmonisées, soit aux normes ou spécifications techniques d'autres états de l'Union Européenne reconnues conformément à l'article GN 14 du règlement de sécurité.

Prescription(s) liée(s) au projet :

- **Prescription n°1 (liée à l'exploitation), Code de construction et de l'habitation modifié par le décret du 30 juin 2021 (ERP) - R 143-22 :**
Respecter les engagements du maître d'ouvrage dans sa notice de sécurité.

- **Prescription n°2** (liée à l'exploitation), Arrêté du 25 juin 1980 modifié - GN 8 :
Élaborer sous l'autorité de l'exploitant les procédures et consignes d'évacuation prenant en compte les différents types de handicap.
- **Prescription n°3** (liée à l'exploitation), Arrêté du 22 Juin 1990 modifié (Articles PE) - PE 9 :
S'assurer que la réserve existante soit bien isolée comme un local à risque moyen, à savoir :
 - Murs et plafond coupe feu 1 heure.
 - Bloc-porte coupe feu 1/2 heure et muni d'un ferme-porte.
- **Prescription n°4** (liée à l'exploitation), Arrêté du 25 juin 1980 modifié - GN 4 :
Doter le local de stockage au R+1 d'un plancher bas coupe-feu 1 heure.
- **Prescription n°5** (liée à l'exploitation), Arrêté du 22 Juin 1990 modifié (Articles PE) - PE 20, Arrêté du 25 juin 1980 modifié - CH 5 :
S'assurer que la chaufferie soit bien isolée comme un local à risque important, à savoir :
 - Murs et plafond coupe feu 2 heures.
 - Bloc-porte coupe feu 1 heure et doté d'un ferme-porte.
- **Prescription n°6** (liée à l'exploitation), Arrêté du 22 Juin 1990 modifié (Articles PE) - PE 4 :
Faire procéder périodiquement en cours d'exploitation, par des techniciens compétents, aux vérifications des installations et équipements techniques suivants :
 - Les installations de chauffage ;
 - Les installations de gaz combustibles et les appareils d'utilisation ;
 - Les installations électriques ;
 - L'éclairage de sécurité ;
 - Les moyens de secours contre l'incendie ;
 - L'équipement d'alarme incendie.

**Pour la Sous-préfète,
La Présidente de la Commission,**



Dominique COUVREUR

LENS, le 21/10/2024

COPIE

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

**DIRECTION OPERATIONNELLE DE
L'IMMOBILIER**
POLE URBANISME RÉGLEMENTAIRE
Affaire suivie par Mohamed AIT AHMAD
☎ 03.21.69.08.32
maitahmad@mairie-lens.fr

**SCCDA - Sous-Commission Consultative
Départementale d'Accessibilité**

100 avenue WINSTON CHURCHILL
CS 100007
62022 ARRAS

Courrier en recommandé avec accusé de réception

Objet : Consultation de services

P.J. en communication : 1 exemplaire du dossier

Déposé par : VILLE DE LENS - Monsieur Sylvain ROBERT

Adresse du demandeur : 17 Bis Place Jean Jaurès - 62300 LENS

Dossier n° : AT 062498 24 00060

Demande reçue le : 15/10/2024

Adresse de la construction : 143 Avenue Du Grand Condé – Ecole Bracke Desrousseaux

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire connaître votre avis sur le projet susvisé conformément aux articles R. 423-50 et suivants du code de l'urbanisme.

J'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse motivée dans le délai de 2 mois à dater de la réception de la demande jointe, votre service sera réputé émettre un avis favorable sur ladite demande conformément aux articles R. 423-59 et suivants du code de l'urbanisme.

Il conviendra cependant, même dans cette éventualité, de me faire retour de l'exemplaire du dossier communiqué, dans les meilleurs délais afin de permettre au service de terminer l'instruction de cette demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

POUR LE MAIRE,
L'AGENT DELEGUE,



XAVIER HOUIX
DIRECTEUR DELEGUE A LA DIRECTION DE
L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DE LA VILLE



LENS, le 21/10/2024



PREUVE DE DÉPÔT
D'UNE LETTRE RECOMMANDÉE
AVEC AR

2C 174 823 1560 7



PREUVE DE DÉPÔT

Niveau de garantie R1 R2 R3

avantages du service suivi :

vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de distribution.

accès direct à l'information de distribution :

par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (tarif à 6 TTC + prix d'un SMS).

par internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).

par téléphone :

pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

DESTINATAIRE

DDTM62
100 AVENUE WINSTON CHURCHILL
SP 7
62022 ARRAS CEDEX

EXPÉDITEUR

NE PAS UTILISER DE TAMPON

VILLE DE LENS
SERVICES : *URBA CONSULT*
PLACE JEAN JAURES
SP 7
62307 LENS CEDEX
AT 24-60
MAA

ECOLOGIC

Priorité neutralité carbone
laposte.fr/neutralitecarbone
La Poste agrément n° 830

LR1V23 - PTC 6D - 20181185T01 - 03/22

INDIQUEZ LE MONTANT DU
CONTRE-REMBOURSEMENT

servez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.

à l'échéance, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.

Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.

La Poste - SA au capital de 5 284 851 354 euros - 358 000 000 RCS Paris - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

Adresse de la construction : 143 Avenue Du Grand Condé – Ecole Bracke Desrousseaux

LA POSTE

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

2C 174 823 1560 7

VILLE DE LENS
Référence client
18 NOV. 2024
ARRIVEE COURRIER

Présenté / Avisé le :

Distribué le :

Signature du destinataire :

D.D.T.M
24 OCT. 2024

DDTM62
100 AVENUE WINSTON CHURCHILL
SP 7
62022 ARRAS CEDEX

AR

RETOUR À :

VILLE DE LENS
SERVICES : *URBA CONSULT*
PLACE JEAN JAURES
SP 7
62307 LENS CEDEX
AT 24-60
MAA

ECOLOGIC

Priorité neutralité carbone
laposte.fr/neutralitecarbone
La Poste agrément n° 830
LR1V23 - PTC 15B - 20181185T01 - 03/22

Contre-remboursement

AVIS DE RÉCEPTION

XAVIER HOUIX
DIRECTEUR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTION DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE

Hôtel de ville – 17 bis, place Jean Jaurès – 62307 LENS Cedex

Tél. 03.21.69.86.86 – Fax : 03.21.43.11.65

www.villedelens.fr

Commune	n° AT-PC	avis SCCDA	Type Dérogation	Motif de la dérogation
DIVION	PC 62 270 24 00005	FAVORABLE		
ETAPLES	AT 62 318 24 00014	FAVORABLE		
HESDIN	AT 62 447 24 00009*D	FAVORABLE		Rattachée au PC 62 447 17 00001M01
LE TOUQUET	AT 62 826 24 00018	FAVORABLE		
LENS	AT 62 498 24 00063	FAVORABLE		
LENS	AT 62 498 24 00066	FAVORABLE	Impossibilité Technique	Maintien des conditions d'accès à l'établissement : présence de 2 marches dont la hauteur varie entre 25 et 37 cm. Installation d'une sonnette
LENS	AT 62 498 24 00066	FAVORABLE		D2
LENS	AT 62 498 24 00067	FAVORABLE	Impossibilité Technique	Maintien de la marche de 8 cm de hauteur à l'entrée. Installation d'une sonnette
LENS	AT 62 498 24 00067	FAVORABLE		et d'une rampe amovible de pente non réglementaire (13%)
LIEVIN	AT 62 510 24 00034	FAVORABLE		
SAINT-MARTIN-BOULOGNE	PC 62 758 24 00028	FAVORABLE		

Ordre du jour SCCDA du jeudi 9 janvier 2025

dossiers tacites

Commune	n° AT-PC	avis SCCDA	Type Dérogation	Motif de la dérogation
AIRE-SUR-LA-LYS	AT 62 014 24 00012	FAVORABLE		
ANGRES	AT 62 032 24 00006	FAVORABLE		
ANNEZIN	PC 62 035 24 00021	FAVORABLE		
ARRAS	AT 62 041 24 00101	FAVORABLE		
BERCK-SUR-MER	AT 62 108 24 00028	FAVORABLE		
BETHUNE	AT 62 119 24 00050	FAVORABLE		D2
BETHUNE	AT 62 119 24 00051	FAVORABLE		D3
BETHUNE	AT 62 119 24 00052	FAVORABLE		D3
BILLY-MONTIGNY	AT 62 133 24 00002	FAVORABLE		
BLENDÈCQUES	AT 62 139 24 00003	FAVORABLE	Impossibilité Technique	Maintien des 4 marches à l'entrée totalisant une hauteur de 54 cm. Installation d'une sonnette
BLENDÈCQUES	AT 62 139 24 00003	FAVORABLE	Impossibilité Technique	Maintien des caractéristiques dimensionnelles du mobilier d'accueil et de paiement
BLENDÈCQUES	AT 62 139 24 00003	FAVORABLE	Impossibilité Technique	Maintien de la volée de 2 marches intérieure et du couloir de largeur non réglementaire
BLENDÈCQUES	AT 62 139 24 00003	FAVORABLE		
BRUAY-LA-BUISSIÈRE	AT 62 178 24 00053	FAVORABLE	Disproportion manifeste	Maintien d'un circulation intérieure de largeur non réglementaire
BRUAY-LA-BUISSIÈRE	AT 62 178 24 00053	FAVORABLE		D2
CALAIS	AT 62 193 24 00101*d	FAVORABLE		Rattachée au PC 62 193 24 00041d
COURRIÈRES	AT 62 250 24 00009	FAVORABLE	Impossibilité Technique	Installation d'un appareil élévateur vertical pour une hauteur de course >3,20 m
COURRIÈRES	AT 62 250 24 00009	FAVORABLE		D2